

PROCES VERBAL 4/2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Le Vingt-Sept Mai Deux Mille Vingt-Quatre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Agos s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, André BERNOS, affichée et transmise le 22 Mai 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRÈRE - Sylvie CALMEJANE - Pierre CANDALOT-DIT-SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Anne-Marie LABARRÈRE - Patrick LENDRES - Romain PIERRINE - Betty ZAGO.

Absente excusée : Régine HANDY.

Absents mais ayant donné pouvoir : Latéfa ABANINI (procuration à André BERNOS) - Maurice MARTINEZ (procuration à Sylvie CALMEJANE) - Martine SEMPIETRO (procuration à Anne-Marie BARRÈRE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARRÈRE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

***DÉFORESTATION.**

***ATTRIBUTION DES FOUGÈRES.**

***ATELIERS JEUNES 2024.**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 22 Avril 2024.

DÉLIBÉRATION N° 2024- 26 : DÉFORESTATION

Le Conseil Municipal après avoir été sensibilisé par les communiqués de nombreuses associations opposés au projet de LACQ s'interroge sur les différents points et plus généralement sur les différentes EPCI forestières et ce lors du Conseil Municipal du 22 Avril 2024.

*Comment des projets comme celui de LACQ, celui des chaufferies bois de PAU, d'OLORON, d'ARETTE trouveront-ils suffisamment de bois pour alimenter ces chaufferies au-delà de 10 ans d'abattage ?

*Quand on sait les démarches pour obtenir quelques maigres subventions pour 2 ha de plantations sur AGNOS, la déforestation est en route dramatiquement sur notre territoire.

DEMANDE à l'O.N.F. sur nos forêts soumises d'étudier un calendrier d'exploitation sur 30 ans, temps nécessaire à la régénération naturelle des plantations, sur les coupes qui alimenteront ces chaudières véritables gouffres à bois, à eau véritables usines à la production de CO².

Vote de la délibération → 14 Pour

DÉLIBÉRATION N° 2024-27 :ATTRIBUTION DES FOUGÈRES.

Le Conseiller municipal, Patrick LENDRES, membre de la Commission Agricole, rappelle les conditions d'attribution des fougères : l'agriculteur doit avoir son exploitation sur la commune et détenir du bétail. Dans le cas d'un nouvel exploitant respectant ces critères, une nouvelle redistribution sera nécessaire.

Expose que l'implantation de la centrale photovoltaïque au Plouts nécessite une redistribution des fougères comme suit :

NOMS Prénom	Nombre de Lots Quartier Sayette	Nombre de Lots Quartier Labaig	Nombre de Lots Quartier Plouts
ETCHEGOIN André	4		
LABORDE-BOY Jean			1
SCEA LABIGNERE	3	1 gratuit	

L'Assemblée, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, de redistribuer les fougères comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vote de la délibération → 14 Pour

DÉLIBÉRATION N° 2024-28 :ATELIERS JEUNES 2024.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre social « La Haüt, » renouvelle pour l'été 2024 les Ateliers Jeunes.

L'Assemblée, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, de participer au dispositif des ateliers jeunes de l'été 2024 pour une semaine,

AUTORISE le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à ce dossier.

Vote de la délibération → 14 Pour

DÉLIBÉRATION N° 2024-29 :DEFRICHEMENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la construction du PGHM sur le terrain Loustau, la commune s'était engagée auprès de M BOUCHOO, en compensation, à lui proposer un défrichement.

La mairie lui a proposé une parcelle de fougères qui ne convient pas à Monsieur BOUCHOO. Il lui sera donc attribué le prochain défrichement qui se libèrera.

L'Assemblée, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur BOUCHOO le prochain défrichement qui se libèrera.

Vote de la délibération → 14 Pour

Questions diverses - Informations Communales :

Cabane Pétanque :

Elle a besoin d'une restauration importante. Il faut déposer un permis de construire car c'est une parcelle communale.

Architecte : Alicia LONCA et M. SPAGNOLI. Ils verront avec le service urbanisme de la CCHB pour présenter le permis. Courrier sera envoyé aux Présidents.

Prêt du matériel communal :

Tarif : 10 Euros si livraison à domicile.

Gratuit pour les associations d'AGNOS. Pour les extérieurs, on a de plus en plus de demandes.
Dans le cadre privé, pas de prêts extérieurs en dehors de la commune mais pour les associations ou les communes voisines qui nous rendent service.
Constat départ et constat retour avec remboursement si manquants. Le contrat devra spécifier le prix des tables et des chaises.

Il faut augmenter le prix de la livraison à 20 € et 10 € s'il n'y a pas de livraison.
Les heures seront spécifiées pour les départs et pour les retours. Ok à l'unanimité.

Ecréteur de crues :

93 000 € pour l'entretien et réfections subventionnés à 80% Conseil Départemental et le reste par Syndicat Mixte.

Appartements de fonction de l'école :

Planches de rive, cheminées, toits sont à refaire.

Réparations : Devis Marc LOUHAU 18 000 € environs. Tout ne sera pas effectué à part l'essentiel à savoir les solins des cheminées, les planches nord de bibliothèque et classe Agoutborde,
Michel SESTIA vient Jeudi pour un devis pour les boiseries.

Elections Européennes :

Les conseillers doivent s'inscrire sur le tableau des permanences pour le 09 Juin 2024.

Routes :

Réfection de la route vers la centrale. Devis de VERLAGUET et aussi de l'Entreprise d'ENGIE. On attend les devis pour réfection avant le 13 Septembre.

Centrale de Sayette :

Centrale peut s'installer sur du ballast, anciennes décharges, etc...

La chambre d'agriculture met (nouvelle responsable) un véto sur le terrain de fougères. On attend la conclusion de la réunion préfectorale. La piste aéromodélisme sera allongée pour permettre aux avions de passer par-dessus la clôture de 2 mètres après réunion avec les responsables.

Syndicat assainissement :

Bureau d'étude chargé de l'intégration communauté de communes. Rendez-vous pris avec le responsable du Bureau d'Etudes. Le technicien doit visiter les installations en imposant le rendez-vous.

Soutien à la Présidente du Syndicat par rapport à un responsable de bureau d'études qui outrepassé ses droits et se montre impérieux. Ok à l'unanimité.

Distribution du AGNOS INFOS :

Tout le monde doit faire les distributions à temps car il y a des infos qui concernent les événements du week-end à venir.

Raccordement de l'Impasse de Lou Paris et goudronnage de l'Impasse de la Colline desservant quatre habitations :

A-t-on un retour sur la route des Plouts ? Les riverains demandent avec raison quand les travaux seront terminés. Conformément à la délibération demandant le désenclavement des habitations desservies actuellement par des routes privées (Impasse de la Colline) qui passeront, de ce fait, communales obligatoirement. L'augmentation du métré des routes communales rallongera de ce fait la subvention départementale les routes communales (Chemin de Sentin, Chemin Mongrand, Impasse de la Colline).

AGNOS INFOS :

Devis demandé pour impression des AGNOS INFOS à CHARON.

Créer une commission pour la création et la mise en page du AGNOS INFOS.

Félicitations à Noste Casau :

Pour l'animation du samedi 25 Mai et remerciements pour la dédicace de « el pueblo unido ».

Fin de séance du Conseil Municipal à 22h30.

Prochain Conseil Municipal le 09 Septembre 2024 à 20h30.

La Secrétaire de Séance : Anne-Marie BARRÈRE	LE MAIRE : André BERNOS
---	--